Extrait N° 10 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 3 OCTOBRE 2008

L'an deux mil huit, le trois octobre, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le **25 septembre 2008** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **26**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane – SERMANDE Jean Pierre - Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie Josée - Melle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle — M. FRINGUE Mikaël - M. RIVIERE Raphaël – Mme BARET Liliane – M. BADER Ricardot – M. CLOTAGATIDE Vincent – M. THOMAS Sully – Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric – M. GRONDIN Jacki.

Procuration : M. DENNEMONT Jean Daniel a donné mandat à M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme MEZINO Sylvaine a donné mandat à Mme HEBERT Monique - M. REMY Michel a donné mandat à M. FERRERE Eric.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de M. **CLOTAGATIDE Vincent** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

& &
&

Mairie des Avirons

AFFAIRE N° 10 / Présentation du rapport d'activité de la CCSud –Exercice 2007-

Conformément à l'article **L.5211-39 du CGCT**, le Président de la CCSud a adressé au Maire un rapport retraçant l'activité de l'établissement pour l'année 2007. Ce rapport doit être communiqué au conseil en séance publique.

Invité se prononcer, le conseil municipal, après discussions, prend acte du rapport d'activité de la CCSud pour l'exercice 2007, tel qu'annexé à la présente délibération.

Et les membres ont signé.
Pour expédition conforme,
Le Maire,

RAPPORT N° 10 / Présentation du rapport d'activité de la CCSud –Exercice 2007-

Conformément à l'article **L.5211-39 du CGCT**, le Président de la CCSud a adressé au Maire un rapport retraçant l'activité de l'établissement pour l'année 2007.

Ce rapport doit être communiqué au conseil en séance publique.

Le conseil municipal est invité à prendre acte du rapport ci-annexé.

Après discussion, le conseil municipal prend acte du rapport d'activité de la CCSud pour l'exercice 2007, tel que présenté.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

Mairie des Avirons